

Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser

Santé et PNCVT

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	18/12/2019
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVL1324528A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028138597

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Sont déclarés avoir satisfait à l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser les candidats ayant obtenu la note minimum totale de 25 points sur les 31 de l'ensemble de l'examen : — n'ayant pas [...] Ils sont déclarés avoir satisfait à l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser s'ils obtiennent, à l'issue des exercices pratiques, la note minimum totale définie dans le présent article et [...]

[...] fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs qu'il représente ; — quatre personnalités désignées par le ministre chargé de la chasse en raison de leur compétence : — en matière de biologie [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 423-2 à R. 423-10 ; Vu le décret n° 2013-475 du 5 juin 2013 relatif à l'examen du permis de chasser ; Vu l'avis de la Commission nationale de l'examen du permis de chasser en date du 17 juin 2013 ; Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 26 septembre 2013, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVL1324528A du 18 décembre 2019, « Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028138597> (consulté le 31 août 2026).